



Tél : 04 67 15 74 32

Mel : fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/>

Compte rendu du CTL du 20/06/2017

Points évoqués :

-Système de chauffage/clim du site du millénaire :

Les membres du CHSCT avaient saisi le préfet de région le 06/03/17 sur l'urgence de financer le remplacement du système existant afin d'appuyer la demande de la direction. Suite à l'incident récent (34° dans un des bâtiments), la Direction a été de nouveau interpellée.

Le Directeur a indiqué qu'il était inacceptable de travailler dans de telles conditions.

Actuellement, attente du rapport du bureau d'étude, puis appel d'offres, validation de la DGFIP, et enfin intervention prévue sans dépose totale pour maintien partiel du chauffage. Vos élus ont déploré que l'intervention n'ait pas lieu à l'automne, ce qui aurait permis une dépose totale, avec économie autant dans la durée que budgétairement.

La Direction commande 1 clim réversible mobile et prévoit un local pouvant accueillir 15 postes de travail en cas de panne.

- Nouvel organigramme de la Direction :

Le Directeur se conforme à un organigramme cible souhaitée par la DGFIP pour une meilleure synergie de nos métiers et une vraie transversalité de nos missions. Il nous a également indiqué qu'il prendrait attache auprès des chefs de division dans un souci de démarche progressive et lisible. Cette nouvelle organisation répartie en 2 directions (ressources et métiers) doit être mise en place pour la fin de l'année. Pour ce qui concerne la réaffectation des locaux, la Direction va s'attacher les services d'un Space Planner, prestataire privé, afin d'essayer de pouvoir optimiser l'espace fonctionnel. FO a demandé si confirmation du maintien des RNF (recettes non fiscales) au sein de la division Comptabilité et opérations financières . La direction a indiqué qu'il n'y avait pas de changement pour ce service. A compter de Septembre des groupes de travail seront organisés pour la partie recouvrement « contentieux et forcé » des différents métiers (fiscal, RNF et SPL).

- Création de la BNIC (brigade nationale d'intervention cadastrale) au 1^{er} septembre 2017

Cette brigade a pour métier le remaniement cadastral. 16 antennes interrégionales dont une basée à Montpellier. Elle se substitue à la B.R.F actuelle (brigade régionale foncière) de la DDFIP de l'Hérault. De compétence nationale par le biais du télé-travail, les déplacements des géomètres sont cantonnés aux 5 départements de l'ex région L.R. Les emplois actuels de la DDFIP34 ont été transférés à la B.N.I.C lors du C.T.L Emplois 2017 soit 1 A, 6 B et 1 C. Sous dimensionnée en personnel, elle sera renforcée de 2 emplois C administratifs supplémentaires.

- Tableau de bord de veille sociale 2016 :

Le bureau RH2C a choisi de mener une campagne allégée sur la base des seuls indicateurs « absentéisme et temps de travail », Il est à noter que la Direction locale a souhaité maintenir les 20 indicateurs 2015. Parmi les explications données par notre Direction, pour l'ASR 2017 (Adaptation des structures du réseau) FO a dénoncé un accompagnement humain insuffisant ; pour les incivilités, FO rappelle qu'il ne doit y avoir aucun seuil d'acceptabilité (tout incident se doit d'être signalé) ; pour les écètements (1 % d'augmentation en 2016), FO a demandé que le nombre d'agents concernés soit indiqué. ; hausse de 4 % des demandes de mutations interprétée par notre Direction par une meilleure maîtrise des règles de mutation, pour FO il s'agit plutôt d'un indicateur de mécontentement.

- Budget de la DDFIP34 :

Comme pour l'année 2015, déficit d'un montant de 250 000 euros d'où une priorité donnée aux dépenses « métiers ». A noter, que le projet de relogement d'Hérault-Amendes et de la Municipale de Montpellier sur un site domanial permettrait une économie de 159 000 euros et que le site de Louis Blanc (en vente depuis 6 ans) fait enfin l'objet d'une promesse de vente pour 475 000 euros. Nette économie sur l'affranchissement (dispositif clic-esi).

- DUERP/PAP 2016/2017 :

Les risques psychosociaux (R8) sont les situations les plus recensées, soit 35,07 %. FO fait remarquer que cela représente plus d'un agent sur 3 !. situation plus que préoccupante, les emplois vacants étant en constante hausse.

PAP : 52 actions menées par la DDFIP. Financement à 50 % par le CHSCT.

FO vous rappelle l'importance de mettre à jour le DUERP, la responsabilité pénale du Directeur pouvant être engagée à défaut d'action et point de départ des améliorations pouvant être présentées en CHSCT.

- Nouvelle organisation de la fonction immobilière de l'État :

Création d'une direction immobilière de l'État située aux chefs lieux de régions. 28 pôles d'évaluation départementaux ont une compétence sur plusieurs départements. L'Hérault garde une compétence mono-départementale et en matière de gestion la création d'un service local du domaine. Ce point était soumis pour avis alors qu'il a été validé en 2016 par décret. D'où un vote unanime contre.

- **Réorganisation du service facturier au 1^{er} janvier 2018** dans le cadre des transferts d'assignation comptable :

perte du bloc 1 (Préfectures) et récupération du bloc3 ex MiPy (Finances, Social, Travail, Culture) signifiant un fort accroissement de la volumétrie des demandes de paiement. (200 000 par an au lieu de 145 000 actuellement) . FO a rappelé la nécessité de l'affectation d'un adjoint de catégorie A (37 agents) et sensibilisé la Direction sur le besoin impératif de l'affectation d'un nombre conséquent d'agents de catégorie C et B (création nette de 12 emplois). Conservation de l'implantation dans les locaux du 2^{ème} étage de la DDFIP34 avec un réaménagement des espaces de travail, mieux adaptés au nouveau périmètre d'activité du SFACT34. FO note que dans ce projet la Direction a associé les personnels concernés ce qui a permis une installation en cohérence avec les contraintes métiers et leurs desiderata. FO demande qu'il en soit ainsi pour toutes les adaptations de structure du réseau.

QUESTIONS DIVERSES :

-**Travaux sur le réseau d'alimentation en eau** : la veille du 1^{er} juin 2017, dès connaissance de la coupure générale du réseau, FO avait interpellé la Direction afin que les agents du site (Montmorency) quittent les lieux à 15h (heure du début d'intervention) et avait dénoncé le manque d'anticipation.. Le personnel s'étant plaint du manque de considération à leur égard, FO demande quelles mesures seront dorénavant planifiées pour les travaux à venir. La direction s'engage à prendre désormais des précautions pour ne pas pénaliser l'ensemble de la structure (soit une coupure pour une partie du bâtiment, soit un accord avec l'INSEE de donner accès à leurs installations sanitaires) ou de planifier les travaux hors plage variable et de prévenir par courriel les personnels impactés dès connaissance du jour de l'intervention et non pas la veille !

- **GANGES** : FO rappelle à la direction qu'il n'y a toujours pas d'accès handicapé (accueil sur le trottoir !). La direction s'est engagée à vérifier la faisabilité d'un aménagement.

Vos élus en CTL

-